

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
26	1

<b>Date de la convocation</b>
5 février 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 21/02/2019
---

<b>et publication le</b> 21/02/2019
-------------------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS** : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Michel Jan – Jean-Yves Le Guyader – Mathieu Geffroy – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Alain Rolland – Jean-Paul Le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin – Christian Jouan

Madame Réjane Boscher donne procuration à Monsieur Jean-Paul Le Boëdec

**Attribution de subventions aux associations**

Le Président expose, qu'en règle générale, le conseil communautaire est appelé à voter les subventions aux associations après le vote du Budget Primitif.

Cependant, certains des montants votés le sont sans débat réel puisqu'ils reprennent des éléments contractuels figurant dans des conventions déjà validées par le Conseil ou sont reproduits, à l'identique, d'un exercice à l'autre.

Le Président considère que, sans attendre, il pourrait être voté les sommes correspondant à ces situations, ce qui permettrait aux associations en question d'éviter des problèmes de trésorerie.

Les associations concernées sont les suivantes :

<b>Identité de l'association</b>	<b>Objet de la subvention</b>	<b>Montant</b>
Ty-Films	Application de la convention pluriannuelle conclue avec l'association, la Commune de Mellionnec et la Région	7 500 €
Intégration Kreiz-Breizh	Renouvellement de la subvention couvrant le co-financement d'un emploi associatif et les activités de l'association	14 500 €
Racines d'Argoat	Co-financement d'un emploi associatif local	10 000 €
Dialogues avec la Nature	Application de la convention confiant des missions à l'association pendant la durée du chantier de réalisation de l'Institut des Jardins et du Paysage de Bretagne	16 000 €
La Pierre le Bigaut Mucoviscidose	Reconduction du soutien à l'opération en 2019	4 000 €
Musée rural de l'éducation dans les Côtes d'Armor	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2017-2019	45 700 €

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- |   |          |
|---|----------|
| - Ty-Films  | 7 500 €  |
| - Intégration Kreiz-Breizh                          | 14 500 € |
| - Racines d'Argoat                                  | 10 000 € |
| - Dialogues avec la Nature                          | 16 000 € |
| - La Pierre le Bigaut-Mucoviscidose                 | 4 000 €  |
| - Musée rural de l'éducation dans les Côtes d'Armor | 45 700 € |

Le Président,  
Jean-Yves Philippe